



Lignes directrices sur l'apprentissage à distance pour les élèves de la maternelle à la 8^e année

Planification en matière de la réponse à la pandémie de la COVID-19 du ministère de l'Éducation du Manitoba

Tandis que les écoles demeurent au niveau Restreint (orange) du système de réponse à la pandémie du Manitoba, l'option d'apprentissage à distance peut être offert aux élèves de la maternelle à la 8^e année qui peuvent être appuyés dans l'apprentissage à la maison pour le reste de l'année scolaire 2020–2021. L'offre d'apprentissage à distance sur une base plus permanente :

- permet d'assurer la continuité de l'apprentissage en permettant aux élèves de demeurer en contact avec leur école locale;
- procure la stabilité au programme de l'élève en minimisant les transitions entre l'apprentissage en salle de classe et l'apprentissage à distance;
- permet de créer des espaces additionnels dans les écoles et les salles de classe afin de maintenir autant de distance que possible entre les élèves qui poursuivent leur apprentissage en classe. Il permet également de réduire le nombre d'élèves dans les autobus sur une base volontaire.

Hypothèses de planification

- Les écoles et les divisions scolaires qui offrent l'apprentissage à distance de la maternelle à la 8^e année le feront jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020–2021.
- On encourage les écoles et les divisions scolaires à travailler en collaboration au sein de leur région si elles ont besoin d'appui dans l'offre ou l'expansion de leur programme d'apprentissage à distance.
- Les enseignants du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba peuvent être mis à disposition pour appuyer les écoles locales s'il y a un besoin de personnel.
- Selon la planification au niveau de l'école et de la division scolaire, on pourrait demander aux parents de prendre des engagements dans l'apprentissage à distance pour l'année scolaire 2020–2021.

- Dans le document *Ministère de l'Éducation du Manitoba : Normes relatives à l'apprentissage à distance* on indique les exigences en matière de technologie pour l'apprentissage à distance et les attentes à l'égard des parents, des tuteurs et des élèves. Ce document présente aussi les normes minimales pour l'enseignement en temps réel et le travail indépendant. Les écoles devraient s'efforcer de respecter, dans la mesure du possible, les normes relatives à l'apprentissage à distance du ministère de l'Éducation du Manitoba.
- Le *Cadre d'apprentissage à distance du Manitoba* (voir <https://fr.mbremotelearning.ca/>) fournit les croyances et les principes de base pour établir une compréhension commune et appuyer la mise en œuvre de pratiques basées sur les preuves en ce qui concerne l'apprentissage et l'enseignement en ligne.
- Les écoles et les divisions scolaires pourront offrir l'option de l'apprentissage mixte (en classe et en ligne) en ce qui concerne les élèves des 7^e et 8^e année afin de satisfaire aux ordres de la Santé publique.
- Les enseignants titulaires devraient recevoir un appui afin de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves qui reçoivent un apprentissage à distance temporaire.
- Les enseignants titulaires ne devraient pas être les seules personnes responsables d'offrir l'enseignement en salle de classe et à distance si l'enseignement n'est pas assuré simultanément.
- Selon le document *Normes relatives à l'apprentissage à distance* du ministère de l'Éducation du Manitoba, l'accent sera mis sur les résultats des matières suivantes du programme d'études, c'est-à-dire les langues, les mathématiques, les sciences et les sciences humaines.

Modèles d'apprentissage à distance

Les écoles et les divisions scolaires peuvent s'y prendre de plusieurs façons pour dispenser l'enseignement à distance temporaire. Il est peu probable qu'un seul modèle puisse répondre aux divers besoins partout dans la province, et des solutions différentes seront nécessaires à différents niveaux scolaires pour différents programmes et dans différentes régions géographiques.

Les trois modèles suivants sont offerts comme des options possibles pour la planification, mais les variations et la flexibilité selon le lieu sont encouragées.

1. Modèle d'enseignement et d'apprentissage flexibles

Le modèle d'enseignement et d'apprentissage flexibles vise à maintenir et à renforcer les relations entre les élèves et les enseignants et entre les élèves. Il donne accès au programme d'études, permet une planification appropriée des programmes ainsi qu'une rétroaction et une évaluation continues et favorise le bien-être des élèves. Ce modèle a été mis à l'essai dans la Division scolaire River East Transcona.

Ce modèle d'enseignement et d'apprentissage flexibles est basé sur l'utilisation d'équipes d'enseignants bénéficiant du soutien additionnel d'auxiliaires d'enseignement et d'enseignants spécialisés au besoin. Les équipes d'enseignants sont composées d'au moins deux enseignants titulaires qui sont tous les deux responsables des élèves de toutes les classes qui leur sont attribuées. Les deux enseignants travaillent en collaboration pour offrir un apprentissage en ligne aux élèves ayant opté pour un apprentissage à distance temporaire ou aux élèves qui sont en isolement ou en quarantaine à la maison. Le fait de disposer d'une équipe d'enseignants permet aux élèves de passer de façon harmonieuse de l'apprentissage en classe à l'apprentissage à distance et inversement. Les enseignants se partagent l'évaluation des élèves.

Les équipes d'enseignants organisent leur temps de manière à répondre aux besoins des élèves en classe et aux exigences de l'apprentissage à distance. Le document Ministère de l'Éducation du Manitoba : Normes relatives à l'apprentissage à distance définit les normes minimales applicables à l'enseignement en temps réel et au travail indépendant.

Dans l'exemple qui suit, deux enseignants partagent le temps d'apprentissage en ligne, qui est approximativement de 90 minutes par jour de la 1^{re} à la 4^e année. Lorsque les élèves de l'apprentissage à distance ne participent pas à l'apprentissage en ligne, ils font l'apprentissage indépendant.

Heure	Enseignant A	Enseignant B
De 9 h à 9 h 30 (30 minutes en ligne)	Accueille les élèves en classe	Accueille les élèves à distance et fournit des instructions directes pour un devoir (lecture)
De 9 h 30 à 10 h 30 (30 minutes en ligne pour un groupe spécifique d'élèves)	Dirige une lecture individualisée avec cinq élèves à distance	Travaille en classe avec les élèves répartis en petits groupes de lecture
De 10 h 30 à 10 h 45	Récréation	Récréation
De 10 h 45 à 12 h	Travaille en classe avec les élèves répartis en petits groupes de mathématiques	Travaille en classe avec les élèves répartis en petits groupes de mathématiques
De 12 h à 13 h	Dîner	Dîner
De 13 h à 14 h (60 minutes en ligne)	Rencontre le groupe d'élèves à distance pour discuter du projet de recherche	Travaille aux projets de recherche en classe avec le groupe
De 14 h à 14 h 15	Récréation	Récréation
De 14 h 15 à 15 h 30	Travaille en classe avec les élèves et un enseignant spécialisé (éducation physique) Planification collaborative du temps des enseignants	Travaille en classe avec les élèves et un enseignant spécialisé (éducation physique) Planification collaborative du temps des enseignants

2. Salles de classe parallèles

Dans ce modèle d'apprentissage, l'enseignant enseigne en même temps aux élèves en classe et à distance. Cela ne signifie pas que les cours sont différenciés pour toute la journée. Les séances synchrones devraient être planifiées avec des buts précis et des limites en termes de temps. Les enseignants devraient se référer aux Normes relatives à l'apprentissage à distance du ministère de l'Éducation du Manitoba lorsqu'ils préparent les périodes d'apprentissage en temps réel. Les séances devraient être axées sur le développement de la conscience communautaire entre les élèves qui participent aux cours en salle de classe et ceux qui font l'apprentissage à distance, tout en développant simultanément l'autonomie des deux groupes et leurs compétences en matière d'organisation et de résolution de problème.

3. Apprentissage indépendant des élèves

Dans ce modèle d'apprentissage, du matériel pédagogique basé sur la recherche et les projets est fourni aux familles par voie électronique ou sous forme de matériel imprimé. Les élèves font des projets à leur propre rythme avec du soutien dans leur apprentissage à domicile et de temps à autre ils sont en contact avec leur enseignant, un membre de l'équipe pédagogique ou un membre du personnel de l'école ou de la division pour l'apprentissage synchrone. Chaque expérience d'apprentissage devrait porter sur les résultats d'apprentissage de quatre matières (langues, mathématiques, sciences et sciences sociales) et pourrait être réalisée en un bloc d'apprentissage de deux semaines (blocs d'apprentissage plus courts pour les années primaires). Les enseignants utilisent peut-être déjà cette stratégie d'apprentissage dans leurs classes. Pour des exemples de ressources d'apprentissage, consultez le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba à <https://fr.mbremotelearning.ca/>.

Planification de la mise en œuvre

Les écoles et les divisions scolaires doivent faire la planification à l'échelle locale avec les administrateurs et les enseignants des écoles. Les écoles devraient prévoir une revue pour assurer la mise en œuvre, suivre les progrès et procéder à des adaptations au besoin. On encourage les écoles et les divisions scolaires qui offrent l'apprentissage à distance de la maternelle à la 8^e année à travailler en collaboration au sein de leur région et à former des partenariats pour offrir des programmes à distance.

Lorsqu'il y a des problèmes de ressources, les écoles et les divisions scolaires peuvent avoir accès aux enseignants du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba dans le cadre d'un processus de demande de service. Les élèves qui reçoivent l'enseignement à distance dans le cadre du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba resteront inscrits dans leurs écoles locales et seront inscrits dans la base de données du Centre de soutien à des fins de communication, de rapport et d'administration.

Selon la planification au niveau de l'école et de la division scolaire, on pourrait demander aux parents ou aux tuteurs qui choisissent que leurs enfants participent à l'apprentissage

à distance de prendre des engagements dans l'apprentissage à distance pour le reste de l'année scolaire. Cela permettra d'assurer la continuité du programme et de minimiser les interruptions dans l'apprentissage. Avant d'affecter à un élève un enseignant de soutien à l'apprentissage à distance, l'école informera le parent ou le tuteur et le parent ou le tuteur donnera l'autorisation de communiquer les renseignements de l'élève au Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba.

Pour en savoir plus sur comment faire pour bénéficier des services d'un enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba, veuillez vous référer au document Planification de la réponse à la pandémie : Stratégie d'apprentissage à distance du Manitoba qui a été envoyé aux directeurs généraux de division scolaire et aux directeurs d'école indépendante subventionnée le 4 janvier 2021. Vous pouvez également communiquer avec le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba à principal@mbremotelearning.ca.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offre également les ressources et les services suivants aux écoles et aux divisions scolaires :

- un répertoire provincial de ressources pour l'enseignement, l'apprentissage et le bien-être;
- une équipe de soutien à l'apprentissage à distance, composée de conseillers pédagogiques qui supervisent l'élaboration des ressources d'apprentissage, facilitent l'apprentissage professionnel et offrent un encadrement en cours d'emploi à tous les éducateurs du Manitoba qui participent à l'apprentissage à distance;
- une équipe de services aux élèves qui veillera à la santé mentale et au bien-être des élèves qui pourraient avoir besoin de soutien à cet égard, et qui appuiera également les élèves ayant des besoins spéciaux.

Pour en savoir plus consultez le portail à <https://fr.mbremotelearning.ca/>.

Communication

Il est nécessaire de communiquer le plan d'apprentissage à distance temporaire aux parents, aux tuteurs et aux gardiens. La lettre de l'école devrait comprendre les éléments suivants :

- un aperçu du plan d'apprentissage à distance temporaire pour l'offre d'apprentissage à distance;
- les attentes relatives à l'apprentissage à distance;
- la date de début et la durée prévue (l'enseignement à distance sera proposé en blocs de deux semaines au minimum);
- une demande aux parents ou tuteurs d'indiquer s'ils souhaitent que leurs enfants participent à l'apprentissage à distance pour le restant de l'année scolaire. (Ceci permettra d'assurer la continuité du programme et de minimiser les interruptions dans l'apprentissage et permettra également aux administrateurs, aux enseignants et au personnel de commencer la planification.)